

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

- en exercice.....23
- présents.....19
- absents04
- votants.....22
- procurations.....03

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le :

et de sa publication le :

Le Maire,
Ségolène GUICHARD,

Le 16 février 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de METZ-TESSY, dûment convoqué le 6 février 2015 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Ségolène GUICHARD, Maire de Metz-Tessy.

PRESENTS : Tous les Conseillers, sauf Mmes Brigitte ARSAC, Laurence BACINO, Chantal PELLARIN, absentes et excusées et M. Nicolas MERMILLOD, absent.

Mme Brigitte ARSAC a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.
Mme Laurence BACINO a donné procuration à Mme Sophie SAWASTYANOWICZ.

Mme Chantal PELLARIN a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Christian DUMONT a été élu secrétaire de séance.

- O B J E T -

2015 / 06 Vote des tarifs publics :

Suite, d'une part, à la création d'un nouveau tarif BiblioFil et d'autre part à la volonté de revoir les montants de location des salles, de la caution et de créer une pénalité, il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL les tarifs suivants :

BIBLIOTHÈQUE		(*)
Abonnement annuel		
Adulte	6.00 €	/
Enfant jusqu'à 18 ans	2.00 €	/
Pass BiblioFil (habitants au sein de la C2A)	<i>Pour information, tarif maintenu à 25 €</i>	Se reporter à la délibération de la C2A
Pass BiblioFil (hors C2A)	<i>Pour information, CRÉATION de ce tarif à 45 €</i>	Se reporter à la délibération de la C2A
Vente de sacs BiblioFil	<i>Pour information, CRÉATION de ce tarif</i>	1 € le sac
<i>Nota : le sac est offert à l'inscription ou à la réinscription d'un pass BiblioFil</i>		
Pénalités de retard		
Par livre et par semaine	0.50 €	/
Perte de carte d'abonnement	0.50 €	/
Caution lecteur avec séjour occasionnel	16.00 €	/
Reproduction de documents administratifs pour les usagers en MAIRIE		
CD rom / DVD rom	3.00 €	/
AFFICHAGE PUBLICITAIRE (plan+règlement)	16.00 €	/
Occupation temporaire du domaine public		
Commerces ambulants alimentaires ... : Par jour et par emplacement d'environ 12 m ²	15.00 €	/
Stationnement cirques, spectacles ... : Forfait par jour et par emplacement	30.00 €	/
PLAN LOCAL D'URBANISME		
Dossier complet PLU	300.00 €	/
Dossier avec plans de zonage (format A3)	30.00 €	/
Dossier avec plans de zonage (format A0)	60.00 €	/
Jardins Familiaux - Location annuelle pour 12 mois		
Accusé de réception en préfecture 074-2174016-19-20150216-DEL-160215-06- DE Parcelle de 100 m ² Date de télétransmission : 17/02/2015 Date de réception préfecture : 17/02/2015	31.00 €	/
	52.00 €	/

MAIN D'ŒUVRE - tarif horaire avec minimum d'une heure pour travaux divers	
Technicien	29.00 €
Agent de maîtrise	24.00 €
Agent technique	20.00 €
En cas de dégradation	50.00 €
COLLABORATEUR OCCASIONNEL	65 € (simple)
DISTRIBUTION des INFORMATIONS MUNICIPALES	85 € (multiple)

Location des salles communales (hors Tremplin)	
Particuliers habitant la commune ou associations d'intérêt communal ou intercommunal	Caution de 600 €
Salle d'Animation (salle nue)	120.00 €
Salle d'Animation (avec matériel audio + sono)	150.00 €
Arcade	70.00 €
Balcon	70.00 €
Cuisine	80.00 €
Autres utilisateurs	Caution de 600 €
Salle d'Animation (salle nue)	190.00 €
Salle d'Animation (avec matériel audio + sono)	220.00 €
Arcade	80.00 €
Balcon	80.00 €
Cuisine	100.00 €
Associations d'intérêt communal ou intercommunal	Caution de 400 €
Périscolaire "espace gymnique"	120.00 €
Périscolaire "Goléron"	60.00 €

Locations BÂTIMENT "Le Tremplin" - Salle de l'Auditorium	
Associations d'intérêt communal ou intercommunal	Caution de 800 €
Salle nue pour la 1/2 journée sans aucun équipement	150.00 €
Salle avec équipement	250.00 €
Autres utilisateurs	Caution de 800 €
Salle nue pour la 1/2 journée sans aucun équipement	250.00 €
Salle avec équipement	400.00 €

PÉNALITÉS pour NON RESPECT du RÈGLEMENT D'UTILISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	
Associations d'intérêt communal ou intercommunal	400.00 €
Particuliers habitant la commune	400.00 €
Autres utilisateurs	400.00 €

(*) I : inchangé

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} mars 2015 l'ensemble des tarifs ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Ségolène GUICHARD.



Accusé de réception en préfecture
074-217401819-20150216-DEL-160215-06-
DE
Date de télétransmission : 17/02/2015
Date de réception préfecture : 17/02/2015